



Le CME c'est quoi ?

Le Conseil Municipal des Enfants permet de défendre tes idées et de proposer tes projets afin d'améliorer la vie des enfants et de tous les citoyens de la commune. Il est composé d'enfants de CE2, CM1 et CM2 de toutes les écoles élémentaires de Soucieu-en-Jarrest : ce sont les **Conseillers Municipaux Enfants**. Ils représentent tous les enfants du village et serviront d'intermédiaires auprès du Conseil Municipal des Adultes.

**Si tu veux être utile à ta ville,
Rejoins le Conseil Municipal des Enfants !**

Le CME comment ça marche ?

Après les élections tous les enfants élus sont invités en mairie pour rencontrer Monsieur le Maire et son équipe afin de se présenter et de faire part de leurs projets. Les projets peuvent porter sur l'aménagement du village, l'environnement, la sécurité, l'intergénérationnel, les loisirs, la culture, la communication, la solidarité, etc...

Ensuite les conseillers se rassemblent lors d'une journée d'intégration afin de se présenter, de mettre en commun les idées de chacun et de réfléchir sur les projets à venir.

Toutes les séances plénières et commissions ponctuelles sont animées par le coordinateur CME, Sébastien LUCHESI, et l'adjointe(e) aux affaires scolaires qui assurent aussi le bon fonctionnement du CME.

Le coordinateur aide, oriente et conseille les enfants. Il les met en relation avec différents partenaires pour la réalisation de leurs projets. *Selon les objectifs, les enfants élus sollicitent un budget travaillé chaque année avec la commission Enfance »*

Les **Conseillers Municipaux Enfants** se réunissent en séance plénière au moins une fois par mois après l'école les lundis (de 16H30 à 18H00).

Ta mission de Conseiller Municipal

- ❖ Tu es élu(e) pour 2 ans,
- ❖ Tu dois collecter les souhaits et les idées de tes camarades,
- ❖ Tu dois assister aux séances plénières et aux commissions,
- ❖ Dans ces réunions tu dois proposer et participer à la réalisation de projets utiles pour tous,
- ❖ Tu dois informer tes camarades des projets du Conseil Municipal des Enfants,
- ❖ Tu as un devoir de représentation et tu dois assister aux cérémonies/événements organisés par la commune.

Attention, être Conseiller Municipal Enfant est un vrai engagement. Il faut que tu sois disponible pour les réunions et les événements organisés. Tes parents doivent être d'accord car ils s'engagent également à t'accompagner à respecter tes obligations.

Tu veux être Conseiller Municipal Enfant, que dois-tu faire ?

- ❖ Tu dois habiter Soucieu-en-Jarrest et être élève en classe de CE2, CM1 ou CM2 dans une des écoles de la commune.
- ❖ Tu dois en parler avec tes parents pour être sûr(e) qu'ils soient d'accord.
- ❖ Tu dois remettre à ton enseignant(e) ou à Sébastien et Mélanie ta candidature et l'autorisation de tes parents au plus tard

Le vendredi 3 octobre 2025.

(Attention : Les candidatures sont individuelles).

Ta candidature sert de « profession de foi » sur laquelle tu dois préparer ton programme et y proposer tes idées pour le village et ses habitants.

- ❖ Tu dois créer ton affiche électorale pour convaincre tes camarades de voter pour toi. Un support pour chaque candidat sera distribué (A3). Ton affiche sera exposée à partir du **lundi 6 octobre jusqu'au vendredi 17 octobre 2025** dans les écoles et en mairie.

À partir de là, c'est à toi de jouer !

Les dossiers de candidatures (engagement du candidat et autorisation parentale) sont disponibles en mairie, à l'école ou téléchargeables sur le site de la commune : <https://www.soucieu-en-jarrest.fr/mairie/conseils-municipaux-des-enfants-et-des-jeunes/conseil-municipal-des-enfants/>

Autorisation parentale à candidature au CME

Je soussigné(e), ☐ Monsieur ☐ Madame

NOM :

Prénom :

Demeurant à (adresse complète) :

Tél fixe :

Tél portable :

Adresse Email :

Agissant en qualité de représentant légal de : **LE CANDIDAT**

Nom :

Prénom :

Ecole

Classe :

Nom de l'instituteur (trice) :

- J'autorise mon enfant à se présenter aux élections du Conseil Municipal d'Enfants.
- J'autorise mon enfant à participer aux activités liées à son mandat d'élu(e) :
 - Aux séances du CME (*les lundis de 16h30 à 18h*),
 - Aux commissions mises en place occasionnellement le mercredi, samedi matin ou durant les vacances scolaires,
 - Être présent(e) aux cérémonies et événements communaux :

Des vœux du Maire, du 8 mai et du 11 novembre, etc.

- J'autorise les animateurs du CME à prendre des décisions d'urgence médicale si je suis injoignable.
- J'autorise la mairie à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir les activités du CME (*Soucieu mag, site officiel de la mairie, de la COPAMO, FACEBOOK, presse locale,*).

☐ J'autorise mon enfant à rentrer seul après les séances du CME.

☐ Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul après les séances du CME.

Fait à le

Signature du responsable (*précédée de la mention « Lu et approuvé »*) :

L'engagement du candidat

Si je suis élu(e) je m'engage à :

- Être présent(e) aux réunions du Conseil Municipal d'Enfants qui se tiendront **les lundis de 16h30 à 18h** (*programmation en amont*),
- Participer aux commissions (*sur des projets précis*) qui ont lieu occasionnellement le mercredi, samedi matin ou durant les vacances scolaires,
- Être présent(e) aux cérémonies et événements communaux : vœux du Maire, du 8 mai et 11 novembre, etc...,
- Représenter l'ensemble des élèves de mon école, être attentif à leurs idées, leurs suggestions, leurs demandes et les retranscrire fidèlement au CME.

Pour proposer officiellement ta candidature pour les élections du CME, tu dois donner ta **profession de foi**. Sur une feuille au format A3, tu dois y inscrire :

Nom
Prénom
Âge

Photo non
obligatoire

Si je suis élu(e), je propose (quelques lignes) :

*Ecris tes motivations en quelques mots pour être candidat au sein
du Conseil Municipal Enfants*

Si tu es élu conseiller, tu aimerais agir sur quels thèmes :

Évènements/cérémonies

Culture/Loisirs

Sécurité

Environnement

Solidarité et intergénérationnel

Autre (à préciser)

Mes qualités :

Slogan (si tu le souhaites) :

Et tu peux rajouter également un texte libre :

Tu as jusqu'au **vendredi 3 octobre 2025** pour la remettre aux responsables du périscolaire Mélanie CARVALHO ou au coordinateur CME Sébastien LUCHESI ainsi qu'aux directrices des écoles (*Mme Sophie MAISSE et Mme Stéphanie COGOLI*).
Les élections se tiendront le **vendredi 17 octobre 2025** à la salle du conseil municipal (*mairie*).

☐ J'ai pris connaissance de mes engagements si je suis élu(e) membre du CME.

Fait à, le

Signature de la candidature :

Les élections au CME, comment ça marche ?

Les élections se dérouleront au sein de la salle du conseil municipal de la mairie le vendredi 17 octobre 2025 :

- ❖ Tu devras choisir parmi les candidats, soit 16 enfants maximum, en respectant la répartition par école et par niveau de classes.
- ❖ Tu prendras un bulletin et une enveloppe et tu entreras dans l'isoloir pour effectuer ton vote en cochant les candidats choisis avec une croix.

Ceci est accepté :

~~MONSIEUR S.~~

Ceci ne sera **PAS** accepté :

~~MONSIEUR S.~~

~~MONSIEUR S.~~

- ❖ Tu glisseras ton enveloppe dans l'urne.
- ❖ Ton bulletin ne doit pas faire figurer ton nom : ton vote est anonyme et secret.
- ❖ Tu peux mettre un bulletin blanc (*sans nom entouré*) : ton vote sera déclaré « blanc ».
- ❖ Ton vote sera alors déclaré « nul », si :
 - Le bulletin est déchiré,
 - Le bulletin porte une inscription écrite autre que les coches (*dessins, symboles, etc.*),
 - Le bulletin comporte plus de cases à cocher que prévues dans une colonne,
 - Toute enveloppe sans bulletin ou tout bulletin sans enveloppe.
- ❖ Après avoir voté, tu devras signer la feuille d'émargement.

Exemple de Bulletin de vote :

Coche les cases **UNIQUEMENT DES 16** candidats que **tu souhaites élire** (*pour l'école « les Chadrillons » 4 CE2, 4 CM1 et 2 CM2 / pour « Saint-Julien » 2 CE2, 2 CM1 et 2 CM2*). Rien d'autre n'est autorisé. Tu n'as **PAS le droit** de rayer ni d'entourer sinon ton vote ne comptera pas et sera **annulé**.

Liste des candidats :CE2☐☐☐☐CM1☐☐☐☐CM2☐☐☐☐

Pour chaque école et chaque niveau de classe les candidats qui auront le plus de voix valablement exprimées seront élus. En cas d'égalité de voix, le plus âgé des candidats sera déclaré élu.

Dans tous les cas tu auras voté et auras marqué ton intérêt pour la vie de ta commune !!!

Le dépouillement, c'est-à-dire le comptage des voix obtenues par les candidats, aura lieu à **17h00 le jour même**. Si tu le souhaites, tu peux venir y participer même après 17h00.

Le scrutin est à bulletin secret majoritaire à un tour.

Le bureau de vote sera constitué d'un président et de trois assesseurs (*à minima, composé de deux adultes et de deux enfants*) :

- ❖ Un qui lit à haute voix le nom des candidats choisis,
- ❖ Deux qui enregistrent simultanément le nombre de voix de chaque candidat sur les feuilles de pointage,
- ❖ Un qui supervise les opérations.

Le président du bureau de vote sera Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) en charge des affaires scolaires.

➤ Information dans les classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école « des Chadrillons »
et de l'école « Sant Julien »

Le vendredi 12 septembre 2025

Fin de dépôt des candidatures

Le vendredi 3 octobre 2025

Campagne électorale :

- Exposition des affiches électorales dans les écoles et à la mairie :

Du lundi 6 octobre au vendredi 17 octobre 2025

Elections

Le vendredi 17 octobre 2025

- Journée d'intégration du nouveau CME :

Le lundi 20 octobre 2025

- Installation officielle du nouveau CME et rencontre avec
Monsieur le Maire en mairie :

Le lundi 3 novembre 2025

Contact : Sébastien LUCHESI
cme@soucieu-en-jarrest.fr

Projets des anciens élu(e)s du Conseil Municipal des Enfants



Téléthon



Cérémonie du 11 novembre et 8 mai

Et Parrainages civils



Soutien de l'association NANANERE



Carnaval « sports challenge » en partenariat avec les comités des parents d'élèves



Cross solidaire au profit d'une association



Journée Inter CME



Repas CME au restaurant scolaire



Inauguration de la place « Jeanne Condamin » et de ses jeux